

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 13 mai 2022**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal de la commune d'Yssandon s'est réuni sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire, 12 membres étaient présents.*

### **Présentation des décisions du Maire**

- Choix de l'entreprise pour le curage de fossés  
L'entreprise Dominique VILLENEUVE est retenue.
  
- Choix de l'entreprise pour des travaux d'entretien de voirie (route de la Prodelie, Impasse Chauviat, route de Bonnefond)  
L'entreprise EUROVIA est retenue.

### **Régularisation d'une partie du chemin public intercommunal (Brignac/Yssandon) de Belmont**

Une enquête publique s'est déroulée du 26/02/2022 au 12/03/2022, à l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de régularisation.

Afin de rétablir l'emprise du chemin public, 19 m<sup>2</sup> seront cédés à M. Daniel VIREVOLVIT, au tarif de 20 € le m<sup>2</sup>, en remplacement, une surface de 45 m<sup>2</sup> sera achetée à M. Michel SAGE, à l'euro symbolique.

### **Réalisation d'un emprunt à long terme pour les travaux de restauration générale de l'Eglise**

Un emprunt de 150 000 € sera conclu auprès de la Caisse d'Epargne (durée : 18 ans, taux indexé sur le livret A + 0,20 % et amortissement constant).

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

En raison des nombreux travaux à financer, une ligne de trésorerie de 100 000 € sera ouverte auprès de la Caisse d'Epargne dans l'attente du versement des subventions.

### **Institution et tarifs des concessions funéraires**

Les travaux d'extension du cimetière sont achevés, les terrains et les emplacement cinéraires pourront être concédés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les nouveaux tarifs :

- Terrains concédés  
Les concessions seront cinquantenaires  
Concession simple : 500 €  
Concession double : 700 €
  
- Caveaux cinéraires (cavernes)  
Les concessions seront cinquantenaires  
Caverne : 650 €
  
- Cases de columbarium  
Les concessions seront cinquantenaires  
Case : 650 €

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite, une redevance de 80 € sera due pour l'apposition d'une plaque sur la stèle érigée à cet effet.

### **Mise en place d'une tarification sociale pour les repas pris par les enfants à la cantine scolaire**

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un fonds de soutien est mis en place pour aider les petites communes à condition de mettre en place une tarification sociale.

A compter de la rentrée de septembre 2022, les tarifs seront fixés en fonction du revenu des familles.

Quotient = revenu fiscal de référence annuel / nombre de parts

- quotient inférieur ou égal à 10 000 €, tarif = 0,75 €
- quotient entre 10 001 € et 20 000 €, tarif = 1 €
- quotient supérieur à 20 000 €, tarif = 2,70 €

### Créations de postes

Suivant le tableau d'avancement de grades 2022, trois postes seront créés :

- adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (16 H 30)
- agent de maîtrise principal (34 H)
- adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (35 H)

### Dissolution du CCAS (centre communal d'action sociale)

Le CCAS sera dissous le 31 décembre 2022, le budget sera transféré dans celui de la commune.  
Une commission remplacera le conseil d'administration.

### Nomenclature budgétaire et comptable M57

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, les élus ont choisi d'appliquer la nouvelle instruction budgétaire et comptable M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait le 21 mai 2022

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Yssandon, Corrèze. The stamp features a central coat of arms with a figure holding a staff and a sword, surrounded by the text "MAIRIE DE YSSANDON" at the top and "1970 (Corrèze)" at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.